

Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité environnementale
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative

Cadre réservé à l'autorité environnementale		
Date de réception : <i>05.07.2017</i>	Dossier complet le : <i>05.07.2017</i>	N° d'enregistrement : <i>F093 17P0 221</i>

1. Intitulé du projet

Création de deux canalisations de transport en DN450 entre les sites DPF et SPSE sur la commune de Fos-sur-Mer

2. Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom

2.2 Personne morale

Dénomination ou raison sociale

DPF : Dépôt Pétrolier de Fos-sur-Mer

Nom, prénom et qualité de la personne
habilitée à représenter la personne morale

FANCELLI Michel

RCS / SIRET

63718088600011

Forme juridique SA

Joignez à votre demande l'annexe obligatoire n°1

3. Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie <i>(Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))</i>
N° 38 Canalisations pour le transport de fluides autres que les gaz inflammables, nocifs ou toxiques et que le dioxyde de carbone, l'eau chaude, la vapeur d'eau et l'eau surchauffée	Canalisations dont le produit du diamètre extérieur avant revêtement par la longueur est supérieur ou égal à 500 mètres carrés ou dont la longueur est égale ou supérieure à 2 kilomètres Les caractéristiques des deux canalisations du projet sont les suivantes : Diamètre = 0,45 mètres et Longueur = 2 900 mètres (> 2km) D x L = 1 305 mètres carrés (> 500 mètres carrés)

4. Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Création de deux canalisations en DN450 reliant les sites DPF et SPSE.

Ces conduites seront posées chacune à l'intérieur des deux conduites en DN1050 existantes, appartenant au GPMM : P1 et P2.

Travaux :

Création de fouilles et de coupes sur les conduites en DN1050 pour le tirage des canalisations en DN450 sur les sites DPF, ESSO et SPSE. Après retrait du revêtement au droit des zones de coupes et contrôle de la vacuité de la ligne, les conduites en DN1050 seront découpées au niveau des sites de DPF, ESSO et SPSE, afin de permettre l'enfilage des canalisations en DN450.

Les canalisations P1 et P2 seront ensuite refermées. Un coulis isolant de type "Inherbent" sera ensuite injecté entre les tubes de chaque canalisation.

4.2 Objectifs du projet

Création d'une liaison entre le site de DPF et de SPSE en vue de permettre le stockage de produits liquides inflammables de catégorie C sur le site de SPSE, ainsi que l'envoi de ces produits directement vers FLUXEL, via le site de DPF.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 18 mois.

Une demi-chaussée de la route du Guignonnet sera fermée uniquement lors de la dépose du cintre.

1) En 5 points (DPF, ESSO et route du guignonnet) : création de fouilles et de coupes sur les conduites en DN1050 pour le tirage des canalisations en DN450 sur les sites DPF, ESSO et SPSE.

- Fouilles réalisées à l'aide de pelles mécaniques équipées de godet sans dents. Fouilles mises en sécurité par talutage. Déblais déposés sur place en cordon à proximité des zones de fouilles pour être réutilisés lors du remblai.
- Retrait du revêtement au droit des zones de coupes, contrôle de la vacuité de la ligne, puis découpe des conduites en DN1050 afin de permettre l'enfilage des canalisations en DN450.

2) Construction des canalisations DN450 à partir du site de DPF, enfilage dans les conduites DN1050, depuis les sites de DPF, ESSO et SPSE, réalisation des épreuves réglementaires

- Tubes bardés sur des plateformes aménagées à proximité, tronçons pré-assemblés en attente de l'enfilage.
- Treuil mis en place en fouille afin de tracter, tronçon par tronçon, la canalisation en DN450 dans la gaine.
- Les tronçons de DN1050 déposés seront réassemblés par soudures.

3) Traversée du point spécial « Route du Guignonnet »

- Franchissement d'une chaussée par mise en place d'un pont lourd et reconstitution après travaux.
- Franchissement d'une voie ferrée non exploitée qui sera déposée et non reconstituée.
- Franchissement d'un ouvrage hydraulique nécessitant la mise en place d'un batardeau et du pompage dans la limite de 3 x 600m³/h

La réalisation des fouilles nécessitera le pompage d'eau de la nappe accompagnatrice afin de créer un cône de rabattement. L'eau pompée dans la nappe sera rejetée dans les eaux superficielles.

Le stockage du matériel se fera uniquement sur les sites DPF et/ou SPSE, et non pas sur le domaine public.

4.3.2 dans sa phase d'exploitation

Des produits pétroliers liquides inflammables de catégorie C seront transportés à l'aide de pompes électriques dans les deux canalisations en projet, entre les sites DPF et SPSE.

Le débit projeté est d'environ 2500 m³/h.

La pression projetée est de 20 bar.

Les deux canalisations seront situées dans les canalisations P1 et P2 appartenant à FLUXEL déjà existantes, enterrées à plus d'1 m de profondeur. Il n'y aura ni bruit, ni vibration, ni émissions atmosphériques ou lumineuses associées à l'exploitation des deux canalisations en projet.

4.4 A quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

La décision de l'autorité environnementale devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Article R414-19

4° Les installations, ouvrages, travaux et activités soumis à autorisation ou déclaration au titre des articles L. 214-1 à L. 214-11

Prélèvement : 1.1.2.0 (pompage temporaire dans un système aquifère, volume > 200 000 m3/an) : autorisation

Rejets : 2.3.1.0 (rejet sur le sol) : autorisation

Article R555-1

Sont soumises à autorisation la construction et l'exploitation de celles des canalisations de transport mentionnées au 1° de l'article L. 554-5 qui présentent des risques ou inconvénients notables pour les intérêts mentionnés au même article.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques	Valeur(s)
Les valeurs ci-dessous sont identiques pour les deux canalisations en projet.	
Longueur	2 900 m
Profondeur d'enfouissement	> 1 m
Débit	2500 m3/h
Pression	20 bar
Température	ambiante
Produits transportés	produits liquides inflammables de catégorie C de type Gazole, FOD

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune(s)
d'implantation

Coordonnées géographiques¹ Long. 4°54'42"E Lat. 43°27'23"N

Parcelles cadastrales :
0016, 0013, 0014, 0027, 0022,
0020, 0001, 0005

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a) et b), 22°, 32°, 34°, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement :

Point de départ : Long. 04°54'42"E Lat. 43°27'23"N

Point d'arrivée : Long. 04°54'47"E Lat. 43°26'04"N

Communes traversées :

Fos-sur-Mer

Joignez à votre demande les annexes n° 2 à 6

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ? Oui Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage a-t-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ? Oui Non

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ?

¹ Pour l'outre-mer, voir notice explicative

5. Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive CARMEN, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose un regroupement de ces données environnementales par région, à l'adresse suivante : <http://www.developpement-durable.gouv.fr/-Les-donnees-environnementales-.html>.

Cette plateforme vous indiquera la définition de chacune des zones citées dans le formulaire.

Vous pouvez également retrouver la cartographie d'une partie de ces informations sur le site de l'inventaire national du patrimoine naturel (<http://inpn.mnhn.fr/zone/sinp/espaces/viewer/>).

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Les deux canalisations P1 et P2 existantes passent dans la ZNIEFF de type II : Marais de Fos-sur-Mer, n°930020209, sur une longueur de 100 m, à une profondeur supérieure à 1 m. Aucune fouille ne sera réalisée sur le terrain de cette ZNIEFF. Elles seront réalisées sur les sites DPF et SPSE, ainsi qu'au niveau de la route du Guignonnet (Cf annexe 4)
En zone de montagne ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	La commune de Fos-sur-Mer
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ? si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRN non approuvé à la date de réalisation du présent document PPRT prescrit le 26 janvier 2011 mais non approuvé à la date de réalisation du présent document
Dans un site ou sur des sols pollués ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	DPF ESSO SPSE
Dans une zone de répartition des eaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Dans un site inscrit ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Le projet se situe-t-il, dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Directive Habitats : Crau centrale, Crau sèche - FR9301595 - 2 450 m N Marais de la vallée des Baux et marais d'Arles - FR9301596 - 4 500 m N-O Directive Oiseaux : Crau - FR9310064 - 2 450 m N Marais entre Crau et Grand Rhône - FR9312001 - 4 500 m N-O Etangs entres Istres et Fos - FR9312015 - à 1 800 m E
D'un site classé ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Remparts de Fos-sur-Mer - 2 310 m O

6. Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet envisagé est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, mais temporaires car uniquement en phase de travaux En effet, il y a nécessité de réaliser des cônes de rabattement pour les fouilles, pendant 7 jours / semaines, pendant 18 mois maximum L'eau pompée sera rejetée dans le milieu naturel Le débit sera de 3x 600 m3/h maximum Nappes concernées : Limons et alluvions quaternaires du Bas Rhône et de la Camargue - FRDG504 et en limite de la nappe Cailloutis de la Crau - FRDG104
	Impliquera-t-il des drainages / ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, mais temporaires car uniquement en phase de travaux En effet, il y a nécessité de réaliser des cônes de rabattement pour les fouilles, pendant 7 jours / semaines, pendant 18 mois maximum L'eau pompée sera rejetée dans le milieu naturel Le débit sera de 3x 600 m3/h maximum Nappes concernées : Limons et alluvions quaternaires du Bas Rhône et de la Camargue et en limite de la nappe Cailloutis de la Crau En phase d'exploitation, il n'y aura pas de perturbation des dynamiques d'écoulements d'eau
				Les terres issues des fouilles seront mises en sécurité par talutage. Les déblais seront déposés à proximité des zones de fouilles pour être intégralement réutilisés lors du remblai.
	Est-il excédentaire en matériaux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il déficitaire en matériaux ? Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres issues des fouilles seront mises en sécurité par talutage. Les déblais seront déposés à proximité des zones de fouilles pour être intégralement réutilisés lors du remblai.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, mais uniquement en cas de situation accidentelle de type fuite de produit de catégorie C (gazoles). Un PSI sera établi. Une protection cathodique est prévue. Une fuite serait détectée et isolée rapidement par les opérateurs DPF et/ou SPSE. De plus, les deux nouvelles canalisations seront positionnées dans les canalisations en DN1050 déjà existantes, qui font office de double gaine. Ces mesures seront détaillées dans l'EDD.
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Est-il susceptible d'avoir des incidences sur les autres zones à sensibilité particulière énumérées au 5.2 du présent formulaire ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Aucune fouille ne sera réalisée sur la ZNIEFF de type II "Marais de Fos-sur-Mer". Elles seront réalisées sur les sites DPF et SPSE, ainsi qu'au niveau de la route du Guignonnet (Cf annexe 4)
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les terres issues des fouilles seront mises en sécurité par talutage. Les déblais seront déposés à proximité des zones de fouilles pour être intégralement réutilisés lors du remblai.
	Est-il concerné par des risques technologiques ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	PPRT de Fos-sur-Mer Est, prescrit le 26 janvier 2011, mais non approuvé à la date de réalisation du présent document Les deux canalisations enterrées en projet occasionneront des risques technologiques de type effets thermiques, étudiés en détails dans l'étude des dangers.
				Risque sismique : zonage sismique de niveau 3 (modérée)
Risques	Est-il concerné par des risques naturels ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Risque inondation : remontée de nappes dans les sédiments, sensibilité au niveau de la route du Guignonnet très élevée, nappe affleurante. Sur les autres tronçons, sensibilité faible à très faible.
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, mais temporaires car uniquement en phase de travaux (18 mois maximum) La SPAC qui réalisera les travaux est basée à Port-de-Bouc, ce qui limite les déplacements. La phase travaux nécessitera des engins de terrassement (tracto-pelle), de transport (camions, remorques) et quelques véhicules légers.
	Est-il source de bruit ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, mais temporaires car uniquement en phase de travaux (18 mois maximum) Travaux de terrassement et pompage
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	

	Engendre-t-il des odeurs ? Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des vibrations ? Est-il concerné par des vibrations ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, mais temporaires car uniquement en phase de travaux (18 mois maximum) Travaux de terrassement et pompage
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ? Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, mais temporaires car uniquement en phase de travaux (18 mois maximum) Eclairage des zones de travaux, selon les besoins et essentiellement de jour.
Emissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des rejets liquides ? Si oui, dans quel milieu ?	<input checked="" type="checkbox"/>	<input type="checkbox"/>	Oui, mais temporaires car uniquement en phase de travaux En effet, il y a nécessité de réaliser des cônes de rabattement pour les fouilles, pendant 7 jours / semaines, pendant 18 mois maximum L'eau pompée sera rejetée dans le milieu naturel Le débit sera de 3x 600 m3/h maximum Nappes concernées : Limon et alluvions quaternaires du Bas Rhône et de la Camargue - FRDG504 et en limite de la nappe Cailloutis de la Crau - FRDG104
	Engendre-t-il des effluents ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Le terres issues des fouilles seront mises en sécurité par talutage. Les déblais seront déposés à proximité des zones de fouilles pour être intégralement réutilisés lors du remblai.

Patrimoine / Cadre de vie / Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol?	<input type="checkbox"/>	<input checked="" type="checkbox"/>	Les nouvelles canalisations suivront un tracé déjà existant.

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquelles :

Incidences sur les nappes si un projet voisin nécessite lui-aussi un rabattement de nappe.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

Oui Non Si oui, décrivez lesquels :

6.4 Description, le cas échéant, des mesures et des caractéristiques du projet destinées à éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (pour plus de précision, il vous est possible de joindre une annexe traitant de ces éléments) :

Le choix de réutiliser les deux canalisations P1 et P2 en DN1050 existantes permet de réduire les impacts du projet. Ce choix s'inscrit dans la démarche "polyréseaux" mise en place autour de l'étang de Berre.

En phase de travaux :

Il a été choisi de ne pas procéder à des fouilles sur la totalité du tracé, mais uniquement en 5 points (sur les sites DPF et ESSO et au niveau de la route du Guignonnet) et d'enfiler les canalisations dans les canalisations déjà existantes (Cf annexe 4). Enfin, aucune fouille ne sera réalisée sur la ZNIEFF de type II "Marais de Fos-sur-Mer".

En phase d'exploitation :

Afin de lutter contre une éventuelle fuite, la mesure de protection suivante a été prise : injection de coulis isolant de type "Inherbent" entre les tubes de chaque canalisation. Ce coulis Inherbent constitue un électrolyte à l'intérieur du fourreau métallique nu, qui optimise et garantit la bonne mise en œuvre de la canalisation sous protection cathodique.

Une fuite serait détectée et isolée rapidement par les opérateurs DPF et/ou SPSE. De plus, les deux nouvelles canalisations seront positionnées dans les canalisations en DN1050 déjà existantes, qui font office de double gaine.

7. Auto-évaluation (facultatif)

Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

L'évaluation environnementale ne sera pas nécessaire car les deux canalisations en projet seront placées dans les fourreaux de deux canalisations déjà existantes.

En phase de travaux, seulement 5 fouilles seront réalisées pour l'enfilage des canalisations. Ces fouilles se feront hors du périmètre de la ZNIEFF de type II "Marais de Fos-sur-Mer".

En phase de fonctionnement, aucun impact sur l'environnement et les populations n'est envisagé. Les canalisations seront inspectées et suivies selon la réglementation "canalisation de transport" (PSI, PSM...).

En situation accidentelle de type fuite, elle serait détectée rapidement par les opérateurs DPF et/ou SPSE, qui isoleraient la canalisation.

8. Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié ;	<input checked="" type="checkbox"/>
2	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe) ;	<input checked="" type="checkbox"/>
3	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain ;	<input checked="" type="checkbox"/>
4	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé ;	<input checked="" type="checkbox"/>
5	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° b) et c), 7°, 9°, 10°, 11°, 12°, 13°, 22°, 32, 38° ; 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau ;	<input type="checkbox"/>
6	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	<input checked="" type="checkbox"/>

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

Veillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent

Objet
Annexes_7.1_ZNIEFF type I Annexes_7.2_ZNIEFF type II Illustrant la partie 5. Sensibilité environnementale dans la zone d'implantation envisagée

9. Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus



Fait à Fos-sur-Mer

le, 23 mai 2017

Signature



Insérez votre signature en cliquant sur le cadre ci-dessus

